

## Transmettre ma DOC et ma DAACT en ligne

NANTES  SERVICES

*Version : 06/10/2023*

*Contact : [sun@nantesmetropole.fr](mailto:sun@nantesmetropole.fr) - Service urbanisme numérique*



## Qu'est ce qu'une DOC?



La DOC – Déclaration d'Ouverture de Chantier - est un document signalant le commencement des travaux à la mairie. Cette déclaration doit être **obligatoirement** adressée.

Seuls les détenteurs de permis de construire ou de permis d'aménager sont concernés par cette déclaration.

## **Vous êtes un particulier**

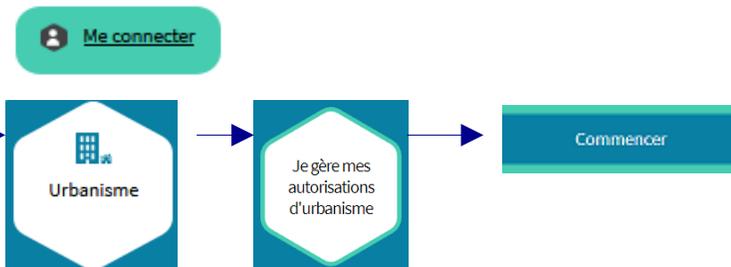
1 – Réception de l'e-mail vous informant d'une décision en ligne

2 – Connexion à Nantes Métropole E-Services

2.1) Connexion à votre compte E-Service : <https://eservices.nantesmetropole.fr> puis

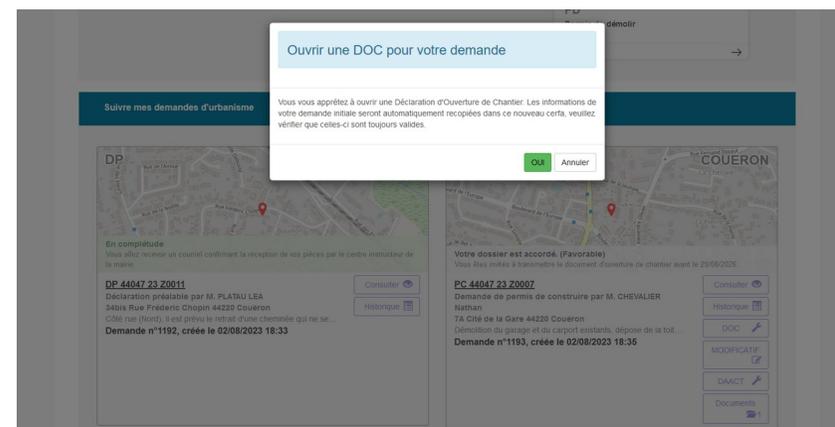
2.2) Accès au E-service urbanisme puis suivre le déroulement des informations.

2.3) Accès à l'interface de suivi des demandes d'urbanisme



Suivre mes demandes d'urbanisme.

Vous pouvez accéder au formulaire de DOC en cliquant sur .



En cliquant sur **oui** vous accéderez à la page suivante...

## Vous êtes un particulier

FORMULER DAACT - Déclaration de l'achèvement des travaux À Nantes

1 sur 4

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux




### Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

① Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.  
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- vous déclarez que le changement de destination a été effectué et est conforme au permis.
- vous déclarez que la division de terrain a été effectuée et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cache de la mairie et signature du receveur

le  /  /

#### 1 Désignation du permis ou de la déclaration préalable

Permis de construire N°

Permis d'aménager N°

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ?  Oui  Non

Si oui, date de finition des voiries fixée au :

Déclaration préalable N°

#### 2 Identité du déclarant

① Le déclarant est le titulaire de l'autorisation

**2.1 Vous êtes un particulier**  Madame  Monsieur

Nom  Prénom

**2.2 Vous êtes une personne morale**

Dénomination  Raison sociale

N° SIRET  Type de société (SA, SCI...)

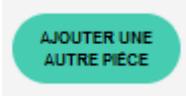
Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur

Nom  Prénom

1 / 4

**Vous accédez à la DOC (3 pages) à remplir.**

**Selon les caractéristiques du projet, vous pourrez ajouter des pièces complémentaires en cliquant sur**



**Sélectionner les pièces à ajouter**

Pièces complémentaires (selon les caractéristiques du projet)

- AT1.** L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art.R. 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme]
- AT2.** Dans les cas prévus par les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de l'article R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée d'un document établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et paracycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme]
- AT3.** L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme]
- AT3-1.** Une attestation de la prise en compte des performances énergétique et environnementale prévue à l'article R. 122-24-3 du code de la construction et de l'habitation [art. R. 462-4-1 du code de l'urbanisme]
- AT4.** L'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.131-28-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-2 du code de l'urbanisme]
- AT5.** L'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].

Ajouter des pièces libres

Autres documents

**Puis cliquer sur**



**La DOC sera envoyée auprès du service d'urbanisme. Vous recevrez une notification électronique par mail confirmation le bon envoi du formulaire.**

### Vous êtes un **professionnel**

1 – Réception de l'e-mail vous informant d'une décision en ligne

2 – Connexion à Nantes Métropole E-Services



2.1) Connexion à votre compte E-services : <https://eservices.nantesmetropole.fr> puis



2.2) Accès au E-service urbanisme puis suivre le déroulement des informations.



2.3) Accès à l'interface de suivi des demandes d'urbanisme

#### Suivre mes demandes d'urbanisme



- Foncier
- Certificat d'Urbanisme
- Autorisation d'Urbanis...
- Dossiers Partagés

1 / 1 résultats

Rechercher dans la page

Première Précédente 1 Suivante Dernière

10 éléments

Dossier	Adresse du terrain	Commune	Demandeur	Projet	Création	Statut
PC 44047 23 Z0009 n°1265	7A Cité de la Gare	44220 Couëron	Monsieur Nathan CHEVALIER		05/10/2023	Accordée



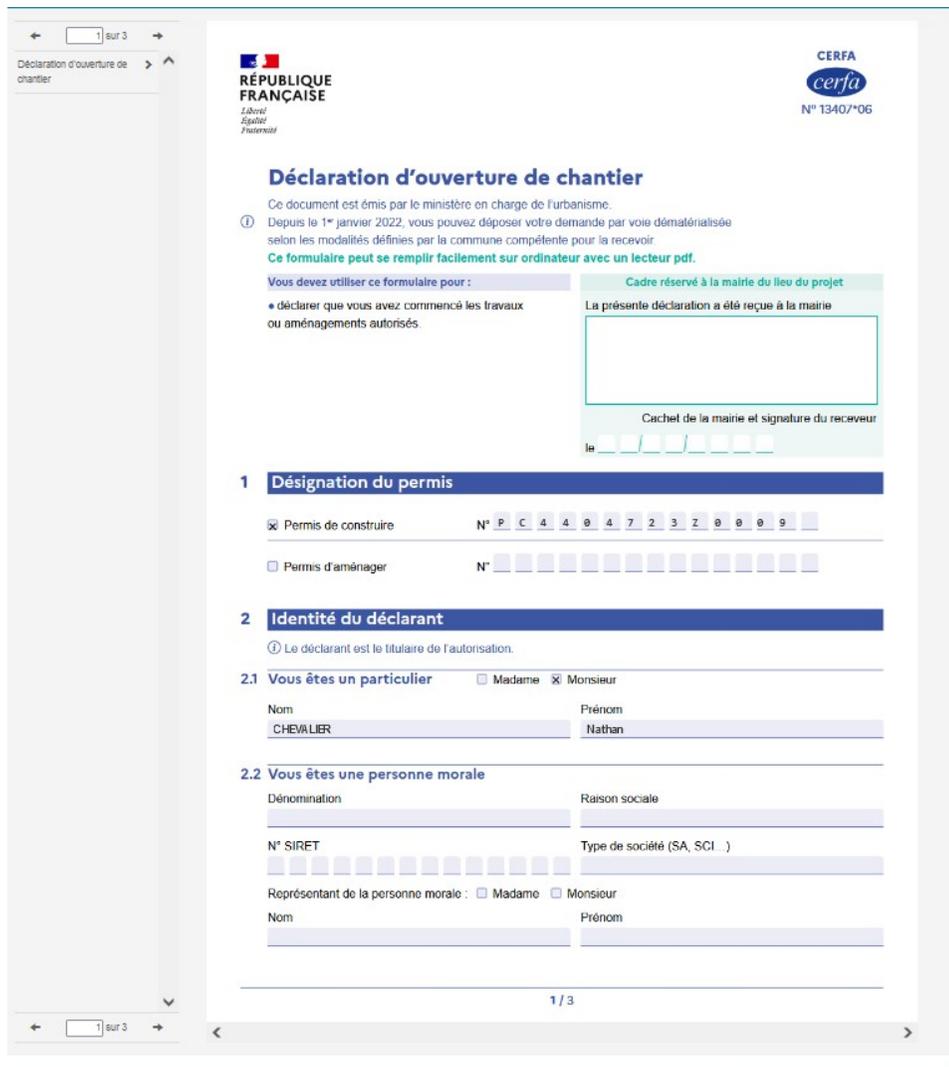
Suivre mes demandes d'urbanisme.

Vous pouvez accéder au formulaire de DOC en cliquant sur .



En cliquant sur **oui** vous accéderez à la page suivante...

### Vous êtes un professionnel



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**CERFA**  
cerfa  
N° 13407\*06

### Déclaration d'ouverture de chantier

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.  
**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

Vous devez utiliser ce formulaire pour :

- déclarer que vous avez commencé les travaux ou aménagements autorisés.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

le / /

#### 1 Désignation du permis

Permis de construire N° P C 4 4 0 4 7 2 3 Z 0 0 0 9

Permis d'aménager N°

#### 2 Identité du déclarant

Le déclarant est le titulaire de l'autorisation.

##### 2.1 Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom : CHEVALIER Prénom : Nathan

##### 2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale :  
N° SIRET : Type de société (SA, SCI, ...) :  
Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur  
Nom : Prénom :

1 / 3

Vous accédez à la DOC (3 pages) à remplir.

Selon les caractéristiques du projet, vous pourrez ajouter des pièces complémentaires en cliquant sur

AJOUTER UNE  
AUTRE PIÈCE

Sélectionner les pièces à ajouter

Pièces complémentaires (selon les caractéristiques du projet)

- AT1. L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art.R. 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme]
- AT2. Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée d'un document établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et paracycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme]
- AT3. L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme]
- AT3-1. Une attestation de la prise en compte des performances énergétique et environnementale prévue à l'article R. 122-24-3 du code de la construction et de l'habitation [art. R. 462-4-1 du code de l'urbanisme]
- AT4. L'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.131-28-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-2 du code de l'urbanisme]
- AT5. L'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].

Ajouter des pièces libres

- Autres documents

Puis cliquer sur



La DOC sera envoyé auprès du service d'urbanisme. Vous recevrez une notification électronique par mail confirmation le bon envoi du formulaire.

## Qu'est ce qu'une DAACT ?



**La DAACT - Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux – permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux sous forme de formulaire à remplir. Vous devez déposer une DAACT si vous avez obtenu une déclaration préalable de travaux, un permis de construire ou un permis d'aménager.**

### **Vous êtes un particulier**

1 – Réception de l'e-mail vous informant d'une décision en ligne

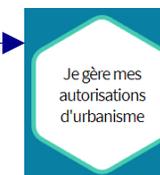
2 – Connexion à Nantes Métropole E-Services



2.1) Connexion à votre compte E-services : <https://eservices.nantesmetropole.fr> puis



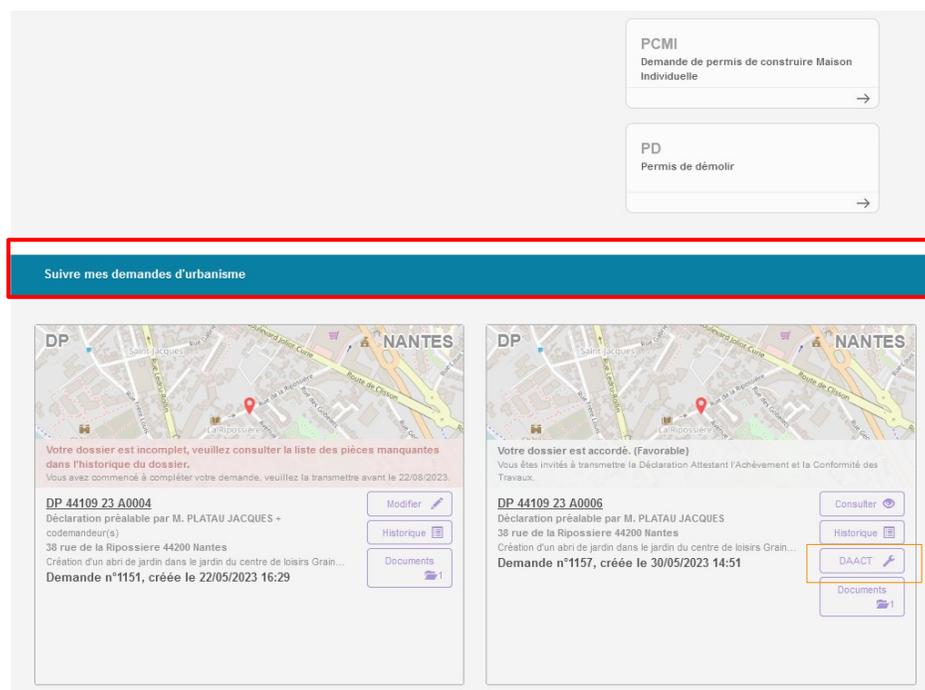
2.2) Accès au E-service urbanisme puis suivre le déroulement des informations.



2.3) Accès à l'interface de suivi des demandes d'urbanisme

Suivre mes demandes d'urbanisme.

Vous pouvez accéder au formulaire de DAACT en cliquant sur  .



En cliquant sur **oui** vous accéderez à la page suivante...

## Vous êtes un particulier

FORMULER DAACT - Déclaration de l'achèvement des travaux À Nantes

1 sur 4

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux




### Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

① Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.  
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- vous déclarez que le changement de destination a été effectué et est conforme au permis.
- vous déclarez que la division de terrain a été effectuée et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

le / /

1

2

3

4

#### 1 Désignation du permis ou de la déclaration préalable

Permis de construire N°

Permis d'aménager N°

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ?  Oui  Non

Si oui, date de finition des voiries fixée au : / /

Déclaration préalable N° D P 4 1 0 9 2 3 A 0 0 9 9

#### 2 Identité du déclarant

① Le déclarant est le titulaire de l'autorisation

##### 2.1 Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom : PLATAU Prénom : JACQUES

##### 2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale :

N° SIRET : Type de société (SA, SCI...) :

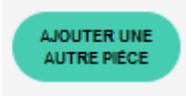
Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur

Nom : Prénom :

1 / 4

Vous accédez à la DAACT (4 pages) à remplir.

Selon les caractéristiques du projet, vous pourrez ajouter des pièces complémentaires en cliquant sur



Sélectionner les pièces à ajouter

Pièces complémentaires (selon les caractéristiques du projet)

- AT1. L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art.R. 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme]
- AT2. Dans les cas prévus par les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de l'article R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée d'un document établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et paracycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme]
- AT3. L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme]
- AT3-1. Une attestation de la prise en compte des performances énergétique et environnementale prévue à l'article R. 122-24-3 du code de la construction et de l'habitation [art. R. 462-4-1 du code de l'urbanisme]
- AT4. L'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.131-28-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-2 du code de l'urbanisme]
- AT5. L'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].

Ajouter des pièces libres

Autres documents

Puis cliquer sur



La DAACT sera envoyée auprès du service d'urbanisme. Vous recevrez une notification électronique par mail confirmation le bon envoi du formulaire.

## Vous êtes un professionnel

### 1 – Réception de l'e-mail vous informant d'une décision en ligne

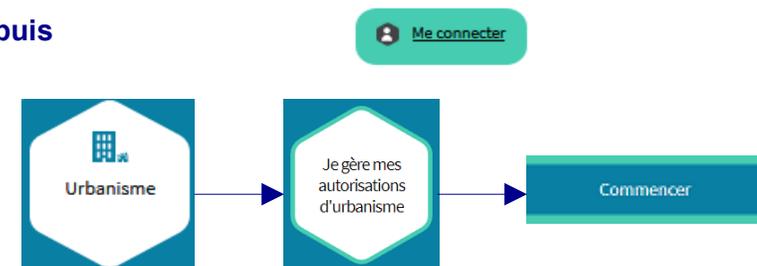


### 2 – Connexion à Nantes Métropole E-Services

2.1) - Connexion à votre compte E-services : <https://eservices.nantesmetropole.fr> puis

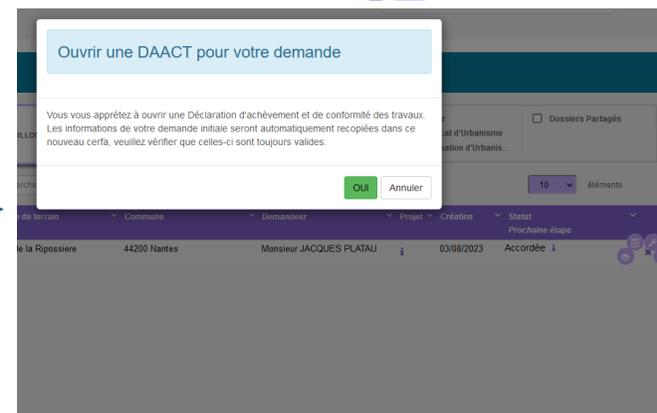
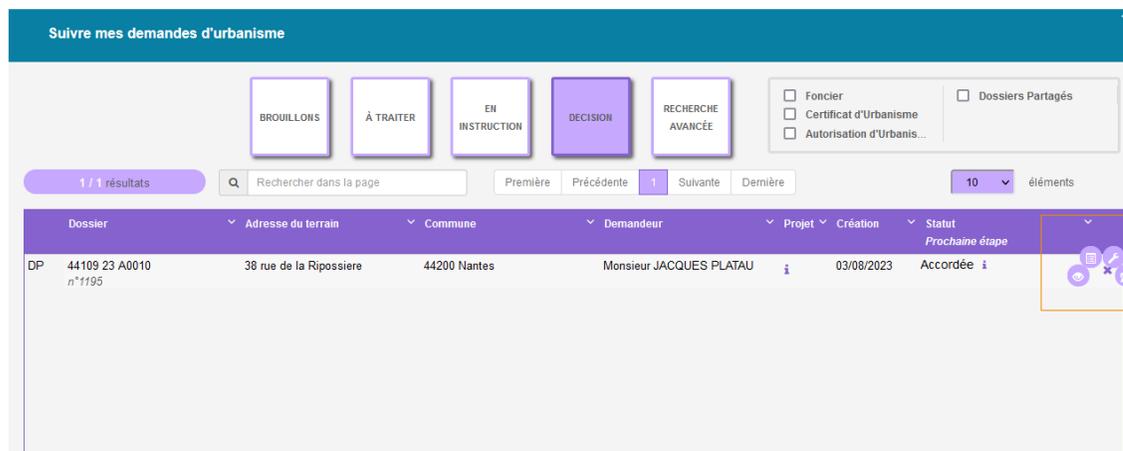
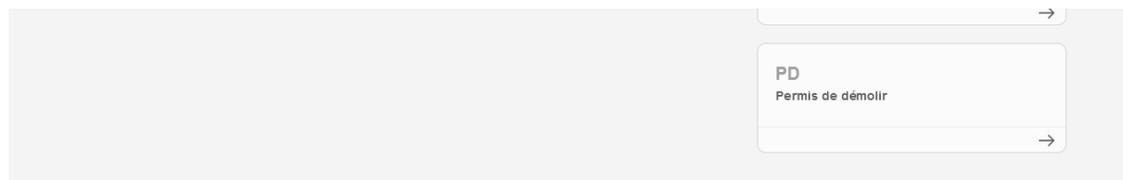
2.2) - Accès au E-service urbanisme puis suivre le déroulement des informations

2.3) - Accès à l'interface de suivi des demandes d'urbanisme



Suivre mes demandes d'urbanisme.

Vous pouvez accéder au formulaire de DAACT en cliquant sur .



En cliquant sur **oui** vous accéderez à la page suivante...

## Vous êtes un particulier

FORMULER DAACT - Déclaration de l'achèvement des travaux À Nantes

1 sur 4

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Égalité Fraternité*



**CERFA**  
*cerfa*  
N° 13408\*08

### Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

① Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.  
**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

**Vous devez utiliser ce formulaire si :**

- vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- vous déclarez que le changement de destination a été effectué et est conforme au permis.
- vous déclarez que la division de terrain a été effectuée et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

**Vous devez utiliser ce formulaire si :**

- vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- vous déclarez que le changement de destination a été effectué et est conforme au permis.
- vous déclarez que la division de terrain a été effectuée et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

le  /  /

#### 1 Désignation du permis ou de la déclaration préalable

Permis de construire N°

Permis d'aménager N°

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ?  Oui  Non

Si oui, date de finition des voiries fixée au :

Déclaration préalable N°

#### 2 Identité du déclarant

① Le déclarant est le titulaire de l'autorisation

**2.1 Vous êtes un particulier**  Madame  Monsieur

Nom  Prénom

**2.2 Vous êtes une personne morale**

Dénomination  Raison sociale

N° SIRET  Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur

Nom  Prénom

1 / 4

Vous accédez à la DAACT (4 pages) à remplir.

Selon les caractéristiques du projet, vous pourrez ajouter des pièces complémentaires en cliquant sur

AJOUTER UNE AUTRE PIÈCE

Sélectionner les pièces à ajouter

Pièces complémentaires (selon les caractéristiques du projet)

- AT1.** L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art.R. 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme]
- AT2.** Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée d'un document établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et paracycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme]
- AT3.** L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme]
- AT3-1.** Une attestation de la prise en compte des performances énergétique et environnementale prévue à l'article R. 122-24-3 du code de la construction et de l'habitation [art. R. 462-4-1 du code de l'urbanisme]
- AT4.** L'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.131-28-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-2 du code de l'urbanisme]
- AT5.** L'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].

Ajouter des pièces libres

Autres documents

Puis cliquer sur



La DAACT sera envoyé auprès du service d'urbanisme. Vous recevrez une notification électronique par mail confirmation le bon envoi du formulaire.